Renouvellement période d'essai

Par manon1991

Bonjour,
J'ai été embauchée par une société de conseil en octobre 2020.
Les 4 premiers mois, ils m'ont compté mes jours en "Absence COVID". Hors, j'étais bel et bien en télétravail bien que l'entreprise ne m'ait pas trouvé de mission.
La période d'essai devait se terminer le 20/05 et ils m'ont prévenu le 07/05 que la période d'essai allait être renouvelée.
J'aurais donc 2 questions :
- y a-t-il un délai de prévenance pour le renouvellement de la période d'essai?
- Ont ils le droit de me compter les jours en absence COVID alors que ce sont eux qui ne me trouvent pas de mission?

En vous remerciant par avance pour votre aide,

Manon

Par ESP

Bonjour
Ce cas est particulier en effet... Etes vous rémunéré et comment ?

Par manon1991

Bonjour,

J'ai un contrat classique avec une rémunération sur 12 mois.
Pas de variable, que du fixe

Par janus2

- y a-t-il un délai de prévenance pour le renouvellement de la période d'essai?

Bonjour,
Non, pas de délai, mais pour que la période d'essai soit renouvelée, il faut que ce soit prévu au contrat et autorisé par la convention collective et aussi que le salarié donne son accord express avant la fin de la dite période d'essai.